

Je pense avoir trouvé des termites ...

Je dois déclarer la présence de termites en Mairie

Je dispose d'indices révélateurs de la présence de termites dans mon habitation ou mon terrain : je suis tenu de faire une déclaration en mairie.

Ceci est valable pour tous: propriétaire, locataire, occupant ou syndicat.

La non déclaration expose à une amende de 500€



Escalier fortement fragilisé par des termites

Les réglementations termites

- Code de la Construction et de l'Habitation : Articles R.133-1 à R133-5

Une **cinquante** de commune de la région Centre-Val de Loire (dont une quarantaine en Indre et Loire) sont classées en **zone de surveillance et de lutte contre les termites**.

Dans ces communes, tous les acteurs doivent **se mobiliser pour limiter la propagation des termites**.

La région Centre Val de Loire agit pour vous en participant au projet BioContrôleTermite qui étudie les communications chimiques des termites pour développer **un système de détection et de lutte biologique écoresponsable**.



Quelques conseils pour éviter l'installation et la propagation des termites

Pour éviter une dissémination généralisée, l'évacuation de terre ou débris végétaux de zones infestées par les termites doit suivre un protocole strict avec une déclaration en mairie.

À l'**extérieur**, aux abords immédiat d'un bâtiment:

- Supprimer les points d'eau stagnante (puits perdus ...)
- Eliminer les bois morts et contenus cellulosiques (souche d'arbre, stockage de bois, parterre ...)
- Eviter la plantation de végétaux denses (source d'humidité)
- Etre vigilant à l'introduction de terre et débris végétaux (bois chauffage, BRF, ...). Ceux-ci ne doivent pas venir de zones potentiellement infestées.

À l'**intérieur** d'une habitation (structure bois, pierre, béton, brique, métal...):

- Supprimer les causes d'humidité (infiltration, remontées capillaires ...)
- Eviter les phénomènes de condensation (avoir une bonne isolation et aération)
- Ne pas encombrer les sous-sols d'objets contenant de la cellulose.
- Veiller à ventiler les sous-sols.

Plus d'informations et contacts :

- [IRBI \(CNRS-Univ. Tours\)](#)
- [FREDON CVL](#)
- [Préfecture d'Indre-et-Loire \(37\)](#)

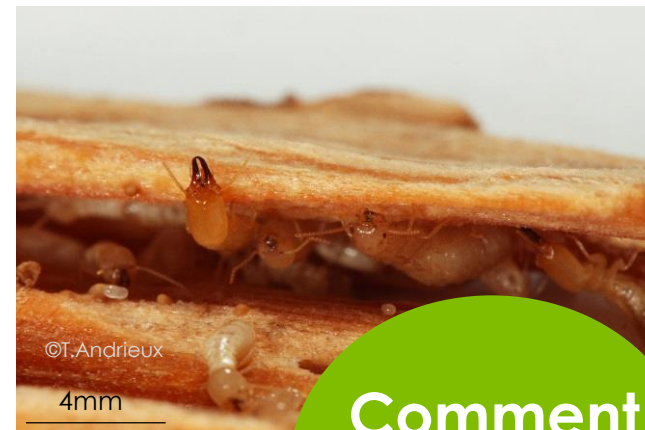


©T.Andrieux



Termites

Prévention et obligations



©T.Andrieux

4mm

Comment agir ?





Mieux connaître et détecter les termites

Qui sont les termites ?

Les termites présents en Région Centre-Val de Loire sont des insectes sociaux souterrains de 3 à 9 mm de long qui vivent à l'abri de la lumière et se nourrissent de matériaux contenant de la cellulose (papier, carton, tissus, doublage de cloison, bois...). Etant très sensibles à la dessiccation, leur survie passe par une humidité importante. En forêt, ce sont des acteurs indispensables qui assurent la pérennité des zones boisées en dégradant le bois mort.

Quelles sont les conséquences ?

L'activité des termites engendre des désordres importants à tous les étages dans les bâtiments, pouvant dans les cas les plus graves fragiliser et détruire l'habitation (toiture, cloisons, plancher, escalier, huisserie...). En l'absence de traitement, les termites se propagent et peuvent contaminer les habitations voisines.

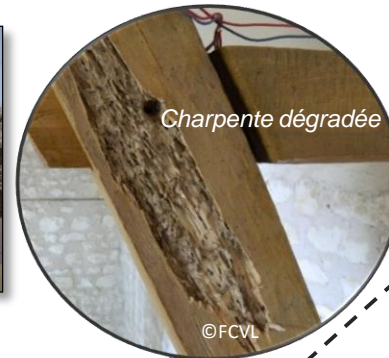
Quels sont les indices ?

Généralement, on ne voit pas les termites, mais on peut parfois observer :

1. Une galerie-tunnel d'apparence terreuse à la surface d'un mur ou d'une poutre.



2. Un élément de bois creusé, sans présence de sciure et d'aspect feuilleté



3. L'envol d'insectes au début du printemps s'échappant du sol, d'une fente d'un mur, d'un cadre d'huisserie.

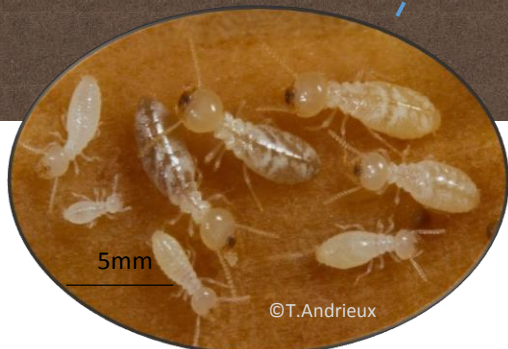


De nombreuses ailes éparées au sol près des entrées de lumière sont des signes d'un essaimage récent.



Bois extérieur attaqué par des termites. Contamination par le sol

©Cornillon



Taille réelle

©T.Andrieux

On peut retrouver la trace de leur passage dans les matériaux tendres et sans cellulose (plâtres, enduits, joints de dilatation, plastiques, isolants, gaines électriques, tuyau d'évacuation, ...) qui peuvent également être dégradés et/ou qui facilitent leur propagation dans les habitations.